Commune d'Yvorne

Dépliant officiel. A conserver !

Guide des déchets

TRI
COLLECTE
ECO-POINT
DÉCHETTERIE

Edition
2026

A télécharger sur **yvorne.ch**

Commune
d'Yvorne

Secteur voirie
La Grappe 2
1853 Yvorne

079 359 40 77
voirie@yvorne.ch
www.yvorne.ch

Sommaire

Rappel 4

- Ordures ménagères 5
- Papier et carton 6
- Verre 7
- PET 8
- Aluminium et fer blanc 9
- Capsules de café en aluminium 10
- Piles 11
- Appareils électroniques et accessoires 12

Eco-Point 13

Ramassages 14-15

Déchetterie 16-17

- Appareils électriques et électroménagers 18
- Déchets ménagers spéciaux 19
- Textiles 20
- Déchets encombrants 21
- Bois 22
- Ferraille 23
- Déchets inertes 24
- Déchets de jardin / Compost 25

Mesures d'accompagnement 26

Informations pratiques 27

Rappel

DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

A l'instar de la plupart des communes vaudoises, Yvorne fait partie du système régional de taxation au sac "Trier, c'est valoriser".

Le respect de la mise en application du financement causal est le choix du citoyen responsable qui se soucie du lendemain. En respectant les directives de la commune, vous faites non seulement un geste écologique, **mais vous influez surtout directement sur le coût global du service, donc sur les taxes qui le couvrent !**

Les déchets provenant des entreprises, de l'industrie et de l'artisanat ne sont pas évacués par la commune. En contrepartie, aucune taxe forfaitaire n'est encaissée.

En application du règlement sur la gestion des déchets, la Municipalité rappelle aux citoyennes et citoyens que :

- **Seuls les sacs officiels blancs du concept harmonisé sont admis** pour la collecte des ordures ménagères.
- Les feux de déchets **sont interdits**.
- Les détenteurs de déchets **ont l'obligation de respecter les consignes figurant dans les directives municipales**.
- **Les contrevenants seront dénoncés selon la loi sur les contraventions**.

Règlement déchets

Commune d'Yvorne

Ordures ménagères

A JETER DANS LE SAC-POUBELLE OFFICIEL TAXÉ

- Tous les plastiques sauf les bouteilles d'emballage de boissons en PET
- Papiers autocollants et emballages plastiques
- Papiers et cartons souillés
- Mouchoirs et serviettes en papier
- Lingettes
- Emballages ou objets composites (lessive)
- Berlingots
- Eponges synthétiques
- Papiers ménage
- Litières pour animaux
- Mégots de cigarettes
- Contenus des sacs d'aspirateurs
- Chewing-gum
- Vêtements sales
- Jouets cassés, sans les piles

REMARQUES

- Les **couches-culottes** peuvent être jetées dans des **sacs transparents** et déposées à la **déchetterie** (page 16).

COLLECTE & DÉPÔT

Ramassage (page 14)

METTONS NOS POUBELLES AU RÉGIME

Commune d'Yvorne

Papier et carton

A TRIER (Liste non exhaustive)

- Journaux et magazines
- Illustrés
- Prospectus
- Papier pour imprimantes
- Papier de bureau blanc ou recyclé
- Enveloppes avec ou sans fenêtre
- Boîtes en carton
- Papier d'emballage
- Boîtes à œufs
- Cartons pour fruits et légumes
- Cartons volumineux pliés

REMARQUES

- **Les cartons souillés**, tels que **cartons à pizza** et **berlingots**, sont à jeter dans les **ordures ménagères** (page 5).
- **Ramassage au porte-à-porte tous les deux mois** (page 14).
  Les lots de papier doivent être déposés dans un sac en papier **le jour même avant 9h00.**
  Ramassage annulé en cas de neige.

COLLECTE & DÉPÔT

Ramassage (page 14)
Déchetterie (page 16)

PRÉSERVONS NOS FORÊTS

Commune d'Yvorne

Verre

A TRIER SELON COULEUR

- Bouteilles de boisson
- Bocaux à confitures
- Bouteilles de vin
- Bocaux à conserves le tout SANS les fermetures métalliques, plastiques ou en liège.

REMARQUES

- En cas de doute, les **verres de couleurs différentes** (rouge, bleu, etc.) peuvent être déposés dans la benne destinées au **verre vert**.
- Les **couvercles métalliques** peuvent être déposés avec le **fer blanc & alu** (page 9).
- Les **fermetures en plastique** sont à jeter dans les **ordures ménagères** (page 5).

DÉPÔT

ECO-POINT (page 13)

Déchetterie (page 16)

LE VERRE SE RECYCLE INDÉFINIMENT

Commune d'Yvorne

PET

A TRIER

- Bouteilles de boisson PET (polyéthylène téréphtalate)

REMARQUES

- Ramener les **bouteilles en PET** dans les **commerces** qui vendent ces articles.
- Grâce au service **payant** "**PET-Recycling Suisse**", vous pouvez déposer votre **sac de bouteilles PET** usagées à tout moment à côté de votre boîte aux lettres. Le facteur le récupérera lors de sa prochaine tournée.
  Plus d'informations sur www.pet.ch

SYMBOLES D' IDENTIFICATION

PET

01
PET

DÉPÔT

- **Déchetterie** (page 16)
- **ECO-POINT** (page 13)
- **Sac PET** www.pet.ch

RAMENONS LE PET DANS LES COMMERCES

Commune d'Yvorne

Aluminium et fer blanc

A TRIER (Liste non exhaustive)

- Cannettes pour boissons
- Tubes et emballages avec le sigle ALU
- Barquettes, feuilles d'aluminium
- Boîtes de conserves en fer blanc (avec le sigle "tôle d'acier recyclable")
- Barquettes d'aliments pour animaux
- Couvercles de bocaux

SYMBOLES D' IDENTIFICATION

alu 41

DÉPÔT

Déchetterie (page 16)

TRIONS L'ALU ET LE FER BLANC

Commune d'Yvorne

Capsules de café en aluminium

A TRIER

- Capsules de café en aluminium uniquement

REMARQUES

- Les capsules à café **en plastique** sont à jeter dans les **ordures ménagères** (page 5).
- Grâce au service gratuit "**Recycling at Home**" de Nespresso, vous pouvez déposer votre **sac de capsules Nespresso en aluminium** usagées à tout moment dans votre boîte à lait. Le facteur le récupérera lors de sa prochaine distribution du courrier. Plus d'informations sur www.nespresso.ch

DÉPÔT

Déchetterie (page 16)

Nespresso www.nespresso.ch

RECYCLONS L'ALUMINIUM À L'INFINI

Commune d'Yvorne

Piles

A TRIER

- Piles au mercure, petites ou grandes
- Piles alcalines
- Piles « vertes » rechargeables
- Batteries de voitures à déposer uniquement à la déchetterie

LES PILES SONT TRÈS POLLUANTES ET SONT À TRIER SANS EXCEPTION. ELLES NE DOIVENT ÊTRE JETÉES OU MISES...

- ni dans la poubelle avec les ordures ménagères
- ni avec les appareils électroniques ou électriques

DÉPÔT

- **Déchetterie** (page 16)
- **Commerces**

TRIONS SANS EXCEPTION

Commune d'Yvorne

Appareils électroniques et accessoires

Le recyclage de ces appareils est financé par une taxe anticipée prélevée au moment de l'achat (TAR). Ils doivent donc être rapportés prioritairement dans les commerces.

A TRIER (Liste non exhaustive)

- Ordinateurs, écrans, claviers, modems
- Souris, claviers
- Imprimantes, plotters
- Scanners
- Appareils téléphoniques mobiles ou non
- Photocopieuses, fax
- Téléviseurs, radios, chaînes stéréo
- Lasers
- Haut-parleurs, magnétoscopes
- Caméras, webcams, projecteurs
- Tous les appareils photos
- Lecteurs CD et DVD
- Jeux électroniques et carte mère
- Matériel de bricolage
- Matériel de jardinage
- Chargeurs divers
- Systèmes d'alarme
- Clé USB, etc.

CES APPAREILS NE DOIVENT ÊTRE JETÉS OU MIS...

- ni dans le conteneur avec les ordures ménagères
- ni avec les déchets encombrants ou la ferraille

DÉPÔT

- **Commerces**
- **Déchetterie** (page 16)

RECYCLONS LA TECHNOLOGIE

Commune d'Yvorne

Eco-Point de Versvey

L'installation est exclusivement réservée aux habitants de la Commune d'Yvorne.

HORAIRE DE DÉPÔTS

Lundi à samedi 7h - 21h

Dimanches et jours fériés accès interdit

DÉCHETS ACCEPTÉS

Pour un recyclage optimal, l'ECO-POINT est prévu pour les déchets **en petite quantité et triés** selon les types suivants:

VERRE TRIÉ PAR COULEUR
(page 7)

PET
(page 8)

ORDURES MÉNAGÈRES
(page 5)

NON ACCEPTÉS

Tout autre type de déchets doit être déposé soit à la déchetterie ou dans les sacs officiels.

Aucun sac ou déchet n'est toléré hors des containers, même si ceux-ci sont pleins.

L'ECO-POINT est sous surveillance et des contrôles sont effectués.

En cas de fraude, toute infraction sera dénoncée et passible d'une amende.

Commune d'Yvorne

Ramassages

ORDURES MÉNAGÈRES (page 5)

Ramassage chaque JEUDI dans tous les quartiers.

A mettre dans le sac officiel taxé
et déposer le jour même avant 9h00.

Si possible rassembler les sacs entre voisins.

PAS DE RAMASSAGE aux dates suivantes :

- Jeudi **1er janvier 2026**, **remplacé par le mercredi 31 décembre 2025**
- Jeudi **14 mai 2026** (Ascension), **remplacé par le mercredi 13 mai**

Pour les dépôts hors des jours de ramassage, des conteneurs Molok sont disponibles sur l'ECO-POINT de Versvey, à la Coche et sur le parking de la Couronne.

PAPIER ET CARTON (page 6)

Ramassage les MERCREDIS suivant :

- Mercredi **21 janvier 2026**
- Mercredi **25 mars 2026**
- Mercredi **20 mai 2026**
- Mercredi **22 juillet 2026**
- Mercredi **23 septembre 2026**
- Mercredi **25 novembre 2026**

Les lots de papier doivent être déposés dans un sac en papier
le jour même avant 9h00.

Ramassage annulé en cas de neige.

DÉCHETS ENCOMBRANTS (page 21)

- **Pas de ramassage, les objets doivent être déposés à la déchetterie** (page 22).
- Les **camionnettes et remorques pleines** vont à la **SATOM** (benne payante).
- Les **grandes quantités de matériaux de démolition** en tout genre **ne sont pas acceptées à la déchetterie** (page 21).

PAGE DÉTACHABLE

Commune d'Yvorne

Eco-Point & déchetterie

Déchetterie

HORAIRES HEBDOMADAIRES

La déchetterie est fermée les dimanches et les jours fériés.
Le 24 et 31 décembre 2025, la déchetterie est ouverte de 9h à 11h.

Été

AVRIL - SEPTEMBRE	
Lundi	**15h00 - 19h00**
Mardi à vendredi	**9h00 - 11h50**
	13h30 - 18h00
Samedi **non-stop**	**9h00 - 16h30**

Hiver

OCTOBRE - MARS	
Lundi	**14h00 - 17h00**
Mardi à vendredi	**9h00 - 11h50**
	13h30 - 17h00
Samedi **non-stop**	**9h00 - 16h30**

ACCÈS

La déchetterie est strictement **réservée à la population des communes d'Aigle et Yvorne**, munie d'une **carte d'accès magnétique**.

Cette carte est délivrée par la Bourse communale contre une caution de CHF 20.-- .

ACCÈS INTERDIT

Les déchets provenant d'entreprises, de l'industrie, de l'artisanat ne peuvent en aucun cas être déposés à la déchetterie.

Les **camionnettes et remorques pleines** vont à la **SATOM** ou vers d'**autres lieux de récoltes spécifiques** (page 28).

Commune d'Yvorne

Déchetterie

DÉCHETS ACCEPTÉS

ORDURES MÉNAGÈRES
(page 5)

COUCHES CULOTTES
(page 5)

PAPIER & CARTON
(page 6)

VERRE TRIÉ PAR COULEUR
(page 7)

PET
(page 8)

FER BLANC & ALU
(page 9)

CAPSULES ALU CAFÉ
(page 10)

PILES
(page 11)

DÉCHETS ÉLECTRONIQUES
(page 12)

APPAREILS ÉLECTRIQUES
(page 18)

SPRAY AÉROSOLS
(page 19)

AMPOULES
(page 19)

MÉDICAMENTS
(page 19)

HUILES MINÉRALES & VÉGÉTALES
(page 19)

TEXTILES ACCESSOIRES
(page 20)

SAGEX
(page 21)

DÉCHETS ENCOMBRANTS
(page 21)

BOIS
(page 22)

FERRAILLE
(page 23)

DÉCHETS INERTES
(page 24)

DÉCHETS DE JARDIN
(page 25)

Commune d'Yvorne

Appareils électriques et électroménagers

Le recyclage de ces appareils est financé par une taxe anticipée prélevée au moment de l'achat (TAR). Ils doivent donc être rapportés prioritairement dans les commerces.

A TRIER (Liste non exhaustive)

- Aspirateurs
- Machines à café, cafetière
- Cuisinières
- Congélateurs
- Réfrigérateurs
- Lave-linge
- Lave-vaisselle
- Lampadaires
- Grille-pain
- Sèche-cheveux
- Fers à repasser
- Rasoirs électriques
- Mixers
- Presse-fruits
- Micro-ondes
- Etc.

CES APPAREILS NE DOIVENT ÊTRE JETÉS OU MIS...

- ni dans le conteneur avec les ordures ménagères
- ni avec les déchets encombrants ou la ferraille

DÉPÔT

Commerces

Déchetterie (page 16)

RÉCUPÉRONS LA TECHNIQUE

Commune d'Yvorne

Déchets ménagers spéciaux

A TRIER (Liste non exhaustive)

- Médicaments et produits désinfectants
- Thermomètres au mercure
- Huiles minérales
- Ampoules longue durée
- Lampes et tubes fluorescents, lampes halogènes
- Déchets de peinture, vernis et colles, pétrole
- Insecticides et produits vétérinaires
- Bombes aérosols contenant des colles, peintures, lubrifiants ou gaz
- Produits phytosanitaires : herbicides, fongicides, pesticides
- Produits de traitement du bois et décapants
- Produits chimiques divers pour nettoyer, détartrer, déboucher, détacher, diluer
- Engrais chimiques
- Sprays ou aérosols cosmétiques ou non, entamés
- Produits d'entretien

REMARQUES

- Les **bonbonnes de gaz** sont à retourner au magasin.
- Les **médicaments usagés** peuvent être retournés dans les pharmacies.

DÉPÔT

Déchetterie (page 16)

Pharmacies Médicaments usagés

TRIONS SPÉCIALEMENT

Commune d'Yvorne

Textiles

A TRIER (Liste non exhaustive)

- Vêtements
- Textiles, nappes etc.
- Draps et taies d'oreillers
- Couvertures
- Rideaux
- Linges de cuisine ou de bain
- Chaussures en bon état, attachées par paire
- Ceintures
- Sacs et accessoires divers

REMARQUE

- Les cintres ne sont pas admis. Triez-les par matière et déposez-les dans les points de récolte respectifs.

DÉPÔT

Déchetterie (page 16)

Associations Croix-Rouge
Texaid
Contex AG

DONNONS UNE DEUXIÈME VIE

Commune d'Yvorne

Déchets encombrants

Objets **non recyclables** trop volumineux pour être déposés dans un sac 110 litres, destinés à l'**incinération après broyage**.

A TRIER (Liste non exhaustive)

- Canapés, fauteuils
- Matelas, sommiers
- Divers meubles en plastique
- Tapis
- Mobilier de bureau
- Sièges divers
- Polystyrène, SAGEX

CES DÉCHETS NE DOIVENT ÊTRE JETÉS OU MIS...

- ni dans le conteneur avec les ordures ménagères
- ni avec la ferraille ou le bois

REMARQUES

- Les **camionnettes et remorques pleines** vont à la **SATOM** (benne payante).
- Les **pneus de voitures** sont à apporter au garage ou à la **SATOM** (tél. page 28).
- Les meubles peuvent être repris par les livreurs de la plupart des magasins contre paiement.

DÉPÔT

Déchetterie (page 16)

TRIONS LES ENCOMBRANTS C'EST UN BON PLAN

Commune d'Yvorne

Bois

A TRIER (Liste non exhaustive)

- Palettes
- Lambourdes
- Meubles en bois démontés
- Jouets en bois
- Planches
- Lames de parquets

CES DÉCHETS NE DOIVENT ÊTRE JETÉS OU MIS...

- ni dans le conteneur avec les ordures ménagères
- ni avec les encombrants ou les déchets inertes

DÉPÔT

Déchetterie (page 16)

PRÉSERVONS NOS FORÊTS

Commune d'Yvorne

Ferraille

A TRIER (Liste non exhaustive)

- Tous les déchets métalliques
- Vélos, poussettes
- Métaux ferreux ou non
- Acier
- Fonte
- Cuivre
- Etain
- Zinc
- Aluminium
- Laiton
- Plomb
- Meubles en fer en métal
- Ustensiles de cuisine en métal

CES DÉCHETS NE DOIVENT ÊTRE JETÉS OU MIS...

- ni dans le conteneur avec les ordures ménagères
- ni avec les déchets encombrants ou l'aluminium ou le fer blanc

DÉPÔT

Déchetterie (page 16)

Autres (page 27)

RÉUTILISONS NOS RESSOURCES MÉTALLIQUES

Commune d'Yvorne

Déchets inertes

A TRIER (Liste non exhaustive)

- Briques
- Gravats
- Pierres
- Pots de fleur en terre cuite
- Vaisselle en porcelaine et terre cuite
- Cailloux
- Sable
- Carrelages
- Dalles de jardin

CES DÉCHETS NE DOIVENT ÊTRE JETÉS OU MIS...

- ni dans le conteneur avec les ordures ménagères
- ni avec les déchets encombrants ou la ferraille

REMARQUE

- La déchetterie d'Aigle accepte 0,25m³, **soit 8 bidons de 30 litres par semaine**, sinon il faut les acheminer à la carrière d'Arvel à Villeneuve (tél. page 27).

DÉPÔT

- **Déchetterie** (page 16)
- **Autres** (page 27)

NE DÉMOLISSONS PAS LA PLANÈTE

Commune d'Yvorne

Déchets de jardin / Compost

A TRIER (Liste non exhaustive)

- Feuilles mortes
- Gazon
- Branchages max. Ø 25 cm
- Fleurs fanées en pots
- Mauvaises herbes
- Tailles de haies

REMARQUES

- La déchetterie d'Aigle accepte **uniquement** des **déchets végétaux.**
- Il est possible de se procurer **gratuitement** du compost à la **déchetterie, max. 2 m³** par année et par habitant.
- **Attention ! Trier les plantes invasives** et les déposer dans les bennes mises à disposition.

DÉPÔT

Déchetterie (page 16)

LA VERDURE NE VA PAS AUX ORDURES

Commune d'Yvorne

Mesures d'accompagnement

DISPOSITIF DE TAXATION

En application du règlement sur la gestion des déchets, la Municipalité vous informe que les mesures suivantes sont en vigueur pour l'année 2026 :

QUI ?	COMMENT ?	QUOI ?
Enfants en bas-âge		
en cas de naissance	sur présentation du bon nominatif envoyé par la commune lors de la naissance	2 rouleaux de sacs de 35 litres par enfant
pour chaque enfant de moins de 2 ans inscrit au registre des habitants au 1er janvier	sur présentation du bon nominatif envoyé par la commune en début d'année	2 rouleaux de sacs de 35 litres par enfant
Inscription en séjour en EMS		
habitants établis en séjour dans un EMS	rien à entreprendre	abandon/remboursement de la taxe forfaitaire
Assurances sociales		
personnes au bénéfice des prestations complémentaires (PC)	sur envoi d'une attestation de la Caisse cantonale vaudoise de compensation et de coordonnées bancaires/postales ou sur présentation de ladite attestation à la Bourse communale	abandon/remboursement de la taxe forfaitaire
personnes inscrites au revenu d'insertion (RI)	sur envoi d'une attestation du Centre social régional (CSR) et de coordonnées bancaires/postales ou sur présentation de ladite attestation à la Bourse communale	abandon/remboursement de la taxe forfaitaire

Pour les bénéficiaires, les sacs à ordures officiels sont à retirer au Greffe municipal, La Grappe 2, durant les heures d'ouverture des bureaux, **sur présentation du bon nominatif envoyé par la commune.**

Quant à elles, les demandes d'abandon/remboursement doivent être renouvelées chaque année.

Commune d'Yvorne

Informations pratiques

Ci-dessous quelques adresses utiles pour vos questions concernant les déchets.

Quoi	Qui	Où	Tél.
Ferraille	Bader	St-Triphon	079 582 75 32
Ferraille	SATOM	Monthey	024 472 77 77
Ferraille	Barec-Trottet	Collombey-Muraz	021 691 15 51
Pneus	SATOM	Monthey	024 472 77 77
Déchets spéciaux	CRIDEC	Eclépens	021 866 03 00
Matériaux de démolition	Carrières d'Arvel	Villeneuve	021 967 15 40
Déchets carnés	Rte de la Gribanne 33	Bex	024 463 11 73
Secteur voirie	La Grappe 2	Yvorne	079 359 40 77
Déchetterie	Rte d'Evian 76	Aigle	024 466 94 16

Sacs-poubelles officiels

Rouleau	Contenance	Prix
10 sacs	17 L	CHF 10.--
10 sacs	35 L	CHF 19.50
10 sacs	60 L	CHF 38.--
5 sacs	110 L	CHF 30.--

Taxe forfaitaire

La **taxe forfaitaire** est calculée selon le principe de la couverture des frais.
Elle est due par chaque habitant de plus de 21 ans révolus inscrit en résidence principale ou secondaire.

Pour 2026, elle est fixée à CHF 80.-- par personne astreinte.

Les autres émoluments en vigueur sont disponibles sur le site Internet de la commune.

TRIER C'EST VALORISER

Commune d'Yvorne

Notes

Commune
d'Yvorne